

Investissements étrangers directs au Canada

Le caractère bénéfique des investissements étrangers est aujourd'hui largement admis, et les pays se font une vive concurrence pour les attirer. Les IED au Canada contribuent grandement à la création d'emplois et à la croissance économique. Ils apportent non seulement des capitaux, mais aussi des idées neuves, des technologies de pointe et des pratiques commerciales innovatrices.

En 2001, 66,9 % des IED au Canada (soit 215 milliards de dollars) provenaient des États-Unis et 23,8 % (76,3 milliards de dollars) de l'Union européenne. Entre autres investisseurs importants, mentionnons le Japon (8,3 milliards de dollars) et Hong Kong (4,3 milliards de dollars). En 2001, les principaux secteurs bénéficiaires des IED au Canada étaient l'énergie et les métaux ainsi que les machines et le matériel de transport, suivis par les finances et l'assurance, les boissons, les aliments, le tabac, les produits chimiques et l'électronique.

Programme canadien d'investissement à l'étranger

Les règles qui régissent l'investissement contribuent dans une large mesure à protéger et à faciliter les activités d'investissement étranger des entreprises canadiennes. Le Canada est une économie de taille moyenne, dont la prospérité actuelle et future dépend de l'ouverture des marchés, de la stabilité de l'environnement commercial ainsi que de l'équité et de l'impartialité des procédures de règlement des différends. Les règles relatives à l'investissement sécurisent les investisseurs canadiens et garantissent que les politiques nationales ne soient pas modifiées sans raison valable ni appliquées de manière discriminatoire. En outre, les entreprises canadiennes peuvent se protéger lorsqu'elles investissent dans des régions à risque en achetant de l'assurance-risque politique. Ce type d'assurance peut être obtenu de compagnies d'assurances privées ou auprès d'Exportation et développement Canada. Pour obtenir plus d'information, visitez le site Web d'EDC (www.edc.ca).

Il existe encore pour les entreprises canadiennes à l'étranger des obstacles à l'investissement, y compris des prohibitions à l'investissement, des limites imposées à l'étendue de l'activité commerciale, des prescriptions de résultats, des conditions d'autorisation, des prescriptions de résidence et des restrictions à la circulation des gens d'affaires. C'est en Afrique, en Amérique centrale et du Sud, en Chine et en Russie que de tels problèmes se posent le plus fréquemment en général.

Les accords sur l'investissement ne limitent pas la capacité d'un État à adopter des règlements dans l'intérêt public. Les investisseurs étrangers au Canada, comme les investisseurs canadiens à l'étranger, doivent obéir aux lois du pays d'accueil et se conformer aux mêmes règles que les ressortissants. Par exemple, les investisseurs étrangers ne sont aucunement exemptés de l'application des lois nationales sur la concurrence ni des règlements du pays d'accueil relatifs à la santé, au travail ou à l'environnement.

Le régime canadien de l'investissement est relativement ouvert et soutient la comparaison internationale à cet égard. Selon la *Loi sur l'investissement Canada*, un avis ou une demande de réexamen doit être publié ou présenté pour toute acquisition d'entreprise canadienne existante ou tout établissement de nouvelle entreprise canadienne. Des transactions révisables sont approuvées par le ministre responsable de la Loi une fois que le ministre est convaincu que l'investissement a de grandes chances d'apporter des profits nets au Canada. Les acquisitions directes d'entreprises canadiennes dont les avoirs s'élèvent à 5 millions de dollars et plus sont révisables. Les acquisitions indirectes sont également soumises à un examen si les avoirs de l'entreprise canadienne s'élèvent à 50 millions de dollars minimum ou si les avoirs ont une valeur comprise entre 5 millions et 50 millions de dollars et qu'ils représentent plus de 50 % de tous les avoirs acquis.

Les acquisitions directes effectuées par des membres de l'OMC sont assujetties à un seuil d'examen plus élevé, qui s'élevait à 218 millions de dollars en 2002. Ce montant est ajusté tous les ans à partir de l'évolution du produit intérieur brut nominal. Toutefois, les acquisitions directes et indirectes effectuées par des membres de l'OMC dans des secteurs réglementés désignés sont assujetties aux seuils d'examen les plus bas qui s'appliquent aux pays non membres de l'OMC, tel que cela est décrit plus haut. Ces secteurs réglementés sont les transports, les services financiers, la culture et l'uranium.